

**Discours de BERNARD STALTER**  
**Président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de**  
**l'artisanat**  
**Séance Officielle**  
**Assemblée générale des 19 et 20 juin 2018**

---

\*Seul le prononcé fait foi\*

Monsieur le Ministre, cher Bruno Le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Présidents des Chambres de Métiers,  
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations professionnelles,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'Etat,  
Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre, je vous remercie au nom des Présidentes et des Présidents des Chambres de métiers et de l'artisanat d'avoir accepté pour la deuxième année consécutive, notre invitation à participer à cette séance officielle de notre assemblée générale.

Je salue donc votre présence et vous souhaite la bienvenue dans cet établissement public qui relève de votre ministère.

C'est un constat qui ne surprendra aucun membre de cette assemblée, les réformes s'additionnent et s'enchaînent au Parlement les unes derrière les autres à un rythme très soutenu.

C'est une volonté forte du gouvernement, à laquelle nous adhérons pleinement.  
Formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage, PACTE.  
Notre pays a un réel besoin de changement !  
Notre état d'esprit vis-à-vis du gouvernement, se résume en un mot : la co-construction.

La mise en œuvre de ces différentes réformes donne lieu à de multiples concertations dans un contexte politique ouvert, et nous nous en félicitons.

L'APCMA et le réseau national des Chambres de métiers et de l'artisanat prennent toute leur part dans cette dynamique politique et législative.

Je pense que tous les astres sont aujourd'hui alignés pour que nous puissions, avec le Gouvernement, avec vous Monsieur le Ministre, définir ensemble pour les prochains mois la feuille de route du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat qui développent au niveau local :

- que ce soit à l'échelle du département, ou de la région une relation de proximité avec les entreprises artisanales et les collectivités dans une relation de confiance, essentielle pour l'essor de nos territoires.

Vous avez devant vous, Monsieur le Ministre, les Présidentes et les Présidents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat de France qui, par leur parcours, leur expérience, leur ancrage dans la vie des territoires sont des experts dans leur domaine.

Les territoires ont plus que jamais besoin de professionnels capables de maintenir une économie de proximité forte auprès des populations.

Votre présence pour la seconde année consécutive à notre assemblée montre que vous avez pleinement conscience de notre poids économique et politique.

Notre réseau démontre en ce moment, qu'il est capable non seulement de porter lui-même les réformes qui visent à l'amélioration de son efficacité, mais aussi d'apporter des idées nouvelles pour se renouveler, transformer son action.

Monsieur le ministre, chers collègues, nous sommes au-delà de simples évolutions techniques.

Nous parlons bien de la définition d'un socle de missions, de responsabilités pour le compte de l'Etat et d'actions à promouvoir pour le bon développement de la filière artisanale.

Nous parlons bien de business model, de stratégie marketing et de relation clients.

Nous partageons aujourd'hui une volonté d'optimiser nos ressources : nous comprenons que nous devons être capables de porter une réflexion profonde sur nos ressources et une action rapide sur notre organisation et notre fonctionnement.

Etant des élus responsables, nous sommes tous en action pour poursuivre les efforts de mutualisation pour répondre à la loi et aux exigences de l'Etat.

Et de réfléchir à mettre en oeuvre notre futur modèle d'organisation autour d'un axe régional « pilote » et d'un axe local « en proximité de services » avec l'artisan.

Un sujet majeur s'impose : l'Apprentissage et son volet législatif.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Je crois pouvoir dire que nous avons su, en instaurant de la confiance, faire entendre notre voix.

Ce n'est pas une voix revendicative.

Ce n'est pas une voix contestataire.

C'est la voix d'un réseau qui sait ce que former veut dire. Qui forme 35% des apprentis en France.

Oui, nous savons de quoi nous parlons.

Alors quand nous conseillons des ajustements, quand nous alertons sur des points sensibles, nous sommes dans la juste transmission d'une information essentielle : ne faites pas de réformes hors sol.

Nous avons su amender ce projet avec des points qui nous paraissaient essentiels.

Et nous poursuivrons en ce sens car cette réforme ne réussira pas sans les Chambres de métiers et de l'artisanat.

Pour autant, elle impactera de manière importante notre réseau, avec la fin de l'enregistrement des contrats d'apprentissage réalisés par plus de 300 de nos collaborateurs.

Elle aura des conséquences sur l'emploi et sur nos moyens puisqu'en cas de licenciement nous prenons en charge pendant 3 ans les indemnités chômage de nos collaborateurs.

Cela pose une question simple à notre tutelle, Monsieur le Ministre : quels moyens pour à la fois nous réformer et nous moderniser ?

Monsieur le Ministre, vous êtes d'une part Ministre de l'Economie et d'autre part Ministre des Finances.

Deux ports d'attache auxquels nous sommes amarrés depuis toujours.

A ce titre, vos décisions nous concernant, sont de l'ordre de la prescription météorologique.

Vous êtes en quelque sorte notre température ressentie.

Vos annonces prédisent tantôt turbulences et orages, tantôt ciel bleu, confiance et sérénité.

J'en viens à l'autre grand sujet législatif qui nous concerne aussi très directement dans notre organisation.

Il s'agit du projet de loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, autrement dit PACTE !

Un acronyme qui nous engage dans l'action.

Votre projet de loi, Monsieur le ministre, vise à soutenir l'économie de proximité, celle qui crée de l'emploi et de la richesse en France.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

D'autant plus que notre secteur est en recherche urgente de 700 000 personnes pour répondre à nos offres d'emplois !

Un paradoxe dans une situation nationale comme la nôtre, quand on voit ce matin dans presse, l'annonce par l'INSEE d'un PIB de 1,7%, alors que le gouvernement en espérait 2% dans son programme de stabilité.

Nos 700 000 postes vacants ne contribueraient ils pas à réduire ces 0,3 points manquants ?

Plusieurs mesures qui permettent d'améliorer le développement et la compétitivité des entreprises ont été annoncées et détaillées dans le projet de loi PACTE.

D'autres mesures représentent de véritables opportunités qui permettront de renforcer l'offre globale de services du réseau des CMA au profit des entreprises artisanales.

Lors des travaux préparatoires du projet PACTE, l'APCMA et le réseau des CMA ont contribué aux consultations publiques et plusieurs propositions pour notre secteur ont été soumises au gouvernement.

Deux mesures, que nous avons défendues sont reprises dans le projet de loi.

Il s'agit de la disposition relative aux seuils d'effectifs et de la création d'un fonds dédié à l'innovation de rupture.

Cela démontre une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, toute notre capacité à être acteurs des réformes en cours et votre capacité d'écoute.

Pour autant, l'APCMA vous alerte sur le fait que le gouvernement n'a que trop en tête les start-up. Les artisans sont aussi des start-up avec une capacité d'innovation, d'adaptation aux nouveaux marchés mais sans la mentalité de profit accrue et rapide des créateurs de start'up.

Le projet PACTE est très orienté PME/ETI.

C'est dommage.

Car le texte comprend de nombreuses dispositions qui peuvent non seulement représenter de réelles opportunités pour les TPE – PME mais aussi sécuriser leur environnement juridique.

L'objectif est de les encourager à se développer pour que la réforme puisse réellement atteindre son but.

Il y a des mesures positives qui instaurent un climat de confiance qui satisfait notre réseau.

Le projet comprend tout de même deux points de vigilance que l'APCMA avait anticipés et qui nécessitent que nous maintenions notre mobilisation auprès des parlementaires.

Il s'agit, Monsieur le Ministre, des dispositions relatives à la création d'un « Guichet unique » électronique pour l'accomplissement des formalités liées à la création et à la vie des entreprises et la suppression de l'obligation du SPI.

Premier point, la création d'un registre unique des entreprises dématérialisé est annoncée.

Il aura pour objet la centralisation et la diffusion des informations concernant les entreprises.

Cher Bruno Le Maire, dans ce fichier unique il est indispensable de pouvoir identifier les entreprises artisanales.

A l'heure actuelle, ce repérage est possible grâce à l'immatriculation au répertoire des métiers et à l'attribution d'un code spécifique par les CMA qui permet à l'INSEE de les reconnaître.

Vous nous invitez à nous immiscer dans l'univers concurrentiel, dont acte !

Et bien permettez-nous d'avoir notre fichier client.

C'est le nerf de la guerre et notre Répertoire National des Métiers c'est aujourd'hui notre fichier client.

Si le Projet de loi prévoit la mise en place d'un registre unique, il faut maintenir impérativement les Répertoires des métiers (RM), pour identifier et valoriser la filière économique artisanale.

J'insiste cher Bruno, cette question est stratégique pour notre avenir.

L'artisanat est attaché au RM car être artisan, c'est être inscrit au RM. Cet outil est la colonne vertébrale de l'artisanat. Sans son maintien, toute l'identité du secteur disparaît.

Nous avons besoin, Monsieur le Ministre, de vos éclaircissements.

Vous souhaitez la fin de l'obligation du SPI.

Le SPI permet aux CMA d'accompagner les nouveaux chefs d'entreprises pour résoudre avec eux les problèmes qu'ils rencontrent.

80% des entreprises dont les créateurs ont fait le SPI sont encore actives sur nos territoires au bout de 3 ans.

Le SPI pourrait également être un outil facilitant l'accès au crédit ou à des taux d'assurance intéressants. Il a besoin d'évoluer nous le savons et nous sommes engagés dans sa modernisation y compris au moyen des outils numériques.

Là encore plus de 300 de nos collaborateurs sont engagés dans cette relation de confiance avec les chefs d'entreprise et une suppression brutale impactera fortement notre réseau.

Donnez-nous le temps et les moyens financiers de la mutation monsieur le Ministre car trop souvent les appels à projets de l'Etat sont éloignés de nos préoccupations légitimes.

Sur le Centre de Formalités des Entreprises, j'ai cru comprendre, cher Bruno Le Maire, que vous souhaitiez simplifier.

Nous aussi !

Mais jusqu'à preuve du contraire, nous sommes les premières victimes de la désorganisation des autres.

Je serai direct, Monsieur le Ministre : la disparition des CFE serait une catastrophe pour les entreprises car les CMA font toutes les démarches administratives pour les porteurs de projets.

Si la suppression des CFE devait se concrétiser, les entrepreneurs vont devoir payer bien plus cher chez un mandataire ou un expert-comptable pour ces mêmes formalités.

Les CMA doivent continuer à faire ce travail.

Bien sûr, le CFE ne doit pas être une lourdeur administrative en générant des délais d'attente pour les artisans.

Nous sommes des chefs d'entreprises et donc nous appelons de nos vœux de véritables simplifications.

Nous sommes inquiets et impatients de vous entendre sur ces deux points et nous sommes prêts à remplir cette mission pour les autres réseaux.

Le PJJ enlève le seuil de 20 salariés.

L'APCMA souhaite que le seuil de 10 soit effectivement supprimé et que le moratoire de 5 ans soit appliqué pour tous les seuils.

Au-delà des seuils sociaux, l'idée de l'APCMA est que seule l'activité prime pour être artisan et pour bénéficier du suivi par les CMA.

La taille de l'entreprise ne doit plus être un critère.

Nous vous proposons de créer une filière artisanale avec des entreprises sans seuil de salariés.

Notre filière économique a du sens.

Et, nous artisans, nous sommes tellement différents des patrons des grandes entreprises.

Monsieur le Ministre, vous le savez, les chefs d'entreprises artisanales, ne réagissent pas comme les patrons des grands groupes du CAC 40.

Nos chefs d'entreprises ne se permettraient jamais de partir avec dans la poche 13 millions d'euros de bonus alors que les résultats ne sont pas là.

Vous-même, êtes intervenu d'ailleurs, et je vous félicite, pour mettre fin à cette histoire totalement déconnectée de la vie de notre tissu économique et de la « vraie vie ».

Nos entreprises sont des vecteurs de lien social, de dynamique locale ; nos chefs d'entreprises aiment leur métier et leurs salariés.

Ce triste épisode me rappelle l'autre grand capitaine d'industrie qui, l'an dernier, alors que nous sommes tous mobilisés pour défendre l'apprentissage, disait à l'antenne d'une grande radio que ses enfants n'avaient pas eu besoin de s'orienter vers l'apprentissage car ils étaient brillants.

Monsieur le Ministre, je suis pour ma part fier de mon fils, brillant, qui reprend la suite de ce que j'ai créée.

Notre filière économique Monsieur le Ministre, elle a du sens.

Elle est pertinente.

J'en arrive, au fonds dédié à l'innovation de rupture.

Il est certain, que cette mesure, qui fait l'objet d'un texte séparé, est très attendue.

L'artisanat présente un potentiel d'innovation exceptionnel, qui recouvre de multiples aspects : technologiques, organisationnels, commerciaux.

Par manque de moyens et de ressources, les entreprises artisanales ont du mal, seules, à développer des projets innovants.

C'est la raison pour laquelle l'APCMA a proposé et soutenu la création de ce fonds en souhaitant que ce dispositif annoncé par le Gouvernement ne s'oriente pas uniquement sur l'innovation de rupture mais qu'il finance aussi des projets de développement pour les entreprises artisanales.

L'APCMA souhaite également que ce fonds soit élargi à la numérisation des entreprises.

Nous voici de plains pieds dans la seconde priorité stratégique de la mandature.

Faire de la révolution Numérique, un véritable tremplin, pour le développement et la stabilité des entreprises artisanales.

A partir de notre projet « Transition Numérique », nous devons accompagner nos entreprises mais aussi notre réseau dans la révolution numérique qui est en cours.

Nous investissons le champ de la transformation numérique afin de moderniser notre offre de services et en créant des produits attractifs et pertinents pour nos clients. N'oublions pas aussi dans cet enjeu l'accompagnement de nos collaborateurs dans la transformation de leurs missions.

C'est au Ministre des Finances que je m'adresse. Nous aurons besoin de votre concours car cette transformation a un coût bien supérieur à nos fonds propres et nous ne voyons pas dans les propositions du gouvernement des appels à projet dirigés vers nous.

Quels sont les enjeux majeurs en matière de numérique pour notre réseau ?

- C'est mieux cibler notre accompagnement auprès des entreprises artisanales, le rendre encore plus efficient.

- C'est optimiser nos capacités économiques par la dématérialisation d'une partie de nos services et par l'utilisation du numérique pour accroître notre présence et améliorer la qualité de nos offres.

- C'est enfin consolider l'identité déjà forte de réseau national, qu'il soit fédérateur, identitaire, auprès de nos artisans, et devenir ainsi leur premier réflexe avec le sentiment d'une « CMA numérique » en poche.

Nous devons être en capacité de proposer rapidement à l'artisan une « proximité » renouvelée dans sa forme et dans son offre.

Cette ambition s'accompagne de moyens à mettre en place pour atteindre nos objectifs.

Cette ambition ne peut par ailleurs, et permettez-moi d'insister sur ce point car il est central, cette ambition ne peut se réaliser sans qu'une modification, ou plutôt une modernisation du statut qui nous encadre.

En effet, pour transformer notre réseau, nous avons besoin que le statut du personnel des chambres de métiers puisse intégrer des outils de management comme « la rupture conventionnelle » par exemple.

Nous allons fortement muter.

Nous devons aider nos collaborateurs à suivre ce mouvement et les aider à passer, avec nous, ce cap de la modernisation du réseau.

Nous avons tous en commun la volonté de réussir pour participer à la performance économique de la France.

Monsieur le Ministre, cher Bruno, je me tourne vers toi plein d'espoir pour te demander, avec ceux qui sont présents ici devant toi, de faire de cette loi PACTE, une grande loi pour l'Artisanat de Demain.

Je te remercie d'avance !